

BORDEREAU D'ENVOI

OBJET VOLANT NON IDENTIFIE
(O.V.N.I.)

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDICÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

00705408
12-1-80

ÉQUIPEMENT _____
COMPAGNIE _____
UNITÉ
Brigade
P.V. N° 21/12/01 / 1980
OBJET DE LA PROCÉDURE

OBJET : Apparition d'objet volant non identifié (O.V.N.I.)
- Renseignements Administratifs.

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE
AUTRE	

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Synthèse.
2	Planche photographique.
3	P.V. audition G J (témoin).
4	P.V. audition L , M -L (témoin).
5	P.V. audition L G (témoin).
6	P.V. audition D G (témoin).
7	P.V. audition D , R (témoin).
8	P.V. audition S B (témoin).

OC/ERL

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)
NOMBRE D'EXEMPLAIRES

2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A.....
1	M. Le Préfet de l'arrondissement A.....
1	Au Général Commandant la Région Aérienne A.... X
X2	Au Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau Emploi-Renseignements, Section Opérations.....A
1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt

LE

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR:
le chef de groupement de LA

DATE, SIGNATURE, CACHET
01 JAN 1980

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE XXXXXXXXXX	
Brigade	
CODE UNITÉ 01166	PROCÈS-VERBAL N° / 197 n° 21/12/01/1980

PROCÈS - VERBAL
D'ENQUETE PRELIMINAIRE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
N° PIÈCE 01	N° FEUILLET 01

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

ANALYSE : Appartion d'objet volant non identifié (O.V.N.I.) -

NOUS SOUSSIGNÉ(S) : G _____, R _____, MDL.Chef O.P.J.- N _____, F _____ et C _____, J _____, Gendarmes, A.P.J.
VU L'(ES) ARTICLE(S) 16 à 20 et 75 du Code de Procédure Pénale;
RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE
CE JOUR, 12 Janvier 1980, à 18 heures 50, au bureau de notre brigade. Le jeune D _____, R _____, ans, écolier, demeurant n° _____ Rue de la _____ à _____, nous avise téléphoniquement depuis son domicile, qu'un objet volant non identifié est visible dans le ciel, sur la côte ouest de _____.
En compagnie de notre informateur se trouve une autre personne. Il s'agit de L _____, M _____ -L _____, ans et qui confirme les mêmes constatations.
Nous, gendarmes, N _____ et C _____ en service pour la police de la circulation et conformément aux ordres à nous donnés par le MDL. Chef Q _____, Commandant la brigade, nous, nous, rendons immédiatement à l'adresse précitée.

- CONSTATATIONS - MESURES PRISES -

A 19 heures étant sur les lieux, nous assistons au même phénomène signalé par les deux personnes précédentes.
Dans le ciel, au-dessus de la mer, à une distance que nous ne pouvons estimer, nous remarquons nettement un objet insolite de couleur blanche, très brillant et scintillant même à certains moments. Celui-ci semble être de forme ronde dentelée, quatre à cinq fois plus grand qu'une étoile.
Il se déplace lentement d'Est en Ouest. Tout au long de nos constatations, le ciel est très clair et du côté couchant, les étoiles sont à peine perceptibles. De ce fait, la comparaison est encore plus facile.
L'objet ressemble à une énorme gélule incandescente.
A 19 heures 15, Monsieur, D _____ et son épouse rejoignent leur domicile et aperçoivent également le même objet non identifié, côté Sud-Ouest de leur maison.
En notre présence, et après environ une demi-heure d'observation, Monsieur, D _____, gardien de police municipale, photographe amateur et membre du photo-ciné-club de _____, procède à des clichés photographiques. Il utilise son appareil de marque "MINOLTA " X.07, pellicule de marque Kodack Tri-X, 400 Aza, format 24 x 36 - téléobjectif de 230 millimètres avec une ouverture de 4,5. L'appareil repose sur un trépied et le temps de pose varie entre 20 et 30 secondes.
Depuis le même emplacement (allée centrale du jardin), cinq clichés ont été pris sous le même angle. Monsieur D _____ est parvenu à fixer sur sa pellicule l'engin mystérieux en différents points de sa trajectoire. Mentionnons que deux objets fixes, une antenne de télévision et une nébuleuse ont permis d'en saisir le mouvement.

.../...2

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 1 Mr. Le Procureur de la République	DATE DE CLOTURE LE 28 Janvier 1980	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ SIGNATURE ET CACHET
	<input type="checkbox"/> 1 Mr. Le Préfet de l'Arrondissement à _____		
	<input type="checkbox"/> 1 Au Général Cdt. la Région Aérienne à _____		
	<input type="checkbox"/> 2 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX Au Minsitre des Armées à _____		
	<input type="checkbox"/> 1 Archives.		

----- La pellicule est développée le dimanche matin 13 ^{Janvier} décembre 1980 en notre présence, au domicile de Monsieur, D. L'hypothèse d'un certain truquage est à écarter en ce qui concerne ces diverses opérations.

Une planche photographique est établie par nos soins et se trouve jointe au présent dossier (pièce n° 2). Les photos nous ont été remises par Mr. D, et les négatifs sont conservés par celui-ci.

Ce même soir samedi 12 Janvier 1980, vers 19 heures 30, le même phénomène est observé par notre Commandant de brigade qui s'est rendu sur le littoral de . Il a remarqué le même point lumineux émettant selon lui, des reflets verts.

A l'aide de nos jumelles, nous avons pu remarquer et examiner longuement l'engin mystérieux. Celui-ci de forme ronde dentelée est bien plus gros qu'une étoile. Il conserve encore la même luminosité.

----- A 20 heures, le point lumineux n'est plus visible du domicile à Monsieur, D., du fait du faitage d'une villa située en face, Rue de

Nous, nous transportons alors en bordure du littoral, au lieu dit " " sur le Chemin Départemental n° .

A 20 heures 10, depuis notre nouvel emplacement, nous constatons que l'objet continue à se déplacer et semble descendre à 35° environ vers la ligne d'horizon au-dessus de la mer, côté Ouest vers La Pointe de

Petit à petit, nous constatons que l'objet perd de sa luminosité pour prendre une couleur orangée et à 20 heures 31 à notre montre, il disparaît totalement.

Pendant toutes nos constatations, c'est à dire de 19 heures à 20 heures 31, le ciel est demeuré très clair et étoilé.

L'engin a toujours suivi une trajectoire d'Est en Ouest.

----- Mentionnons que ce même jour, samedi 12 Janvier 1980, à 20 heures 10, un témoin, Monsieur. L en quittant son domicile Avenue des A a également aperçu à l'horizon, vers le Sud-Ouest, deux gros feux orangés comme accrochés à deux mâts de bateaux, avec un déplacement horizontal et quelques minutes après ils avaient disparu. Or, s'il s'agissait de feux de navires, ils auraient dû être conformes au règlement c'est à dire, de couleur blanche, rouge ou vert. La rapide disparition de ces deux feux orangés ne peut également pas correspondre à un bateau quelconque qui aurait pu être observé bien plus longuement depuis le littoral.

MESURES PRISES : ----- Tout au long de nos constatations et de nos observations, nous avons tenu informé notre Commandant de brigade. A 20 heures 10, le MDL. Chef Q avise téléphoniquement notre Commandant de Compagnie.

Le 13 Janvier 1980, à 08 heures 30, un message (n° 2) est adressé à notre Commandant de Compagnie à et mentionnant notamment qu'une procédure est établie par nos soins

----- A 08 heures 50, nous contactons téléphoniquement, la station météorologique de _____ afin de nous renseigner sur d'éventuels lancements de ballons-sondes. Le responsable de ce service nous répond par la négative.

Dans le quotidien régional " _____ " du lundi 14 janvier 1980, il est fait largement état de ces phénomènes et quatre clichés photographiques y figurent également.

En examinant les cinq photos en notre possession, il est facile de noter la progression de l'objet non identifié, par rapport à l'antenne de télévision située en bas à gauche du cliché et à la nébuleuse figurant à droite.

----- Le dimanche 13 Janvier 1980, dans un ciel brumeux, une lueur est apparue après 18 heures 30 mais a disparu quelques minutes plus tard. Ce phénomène se trouvait toujours dans la même direction (OUEST). Il n'y avait cependant rien de comparable avec les faits observés la veille.

Mentionnons que de nouveaux clichés photographiques ont été pris par Mr. B _____ ainsi que par Mr. G _____, photographe Rue _____ à _____. Les clichés de ce dernier ont paru dans le journal " _____ " du mardi 15 Janvier 1980. Nous pouvons voir que l'engin se déplace d'Est en Ouest en se rapprochant de l'horizon. Mr. G _____ a réalisé les prises de vue toutes les 20 minutes au téléobjectif avec un temps de pose de 75 secondes. Cela donne d'ailleurs la trajectoire parcourue en ce laps de temps.

Dans ce même journal, il est mentionné qu'un couple domicilié 116 à _____ a également aperçu le samedi 12 et le dimanche 13 Janvier 1980 (dates de nos constatations à _____), par un ciel clair, vers 19 heures, le même phénomène. Selon ce couple l'objet se déplaçait rapidement vers l'Ouest et revenait à sa position première. Il a disparu vers 19 heures 30.

----- En ce qui concerne le phénomène aperçu à _____ le 12 janvier 1980, six témoins ont été entendus par nos soins. Leurs auditions font l'objet des pièces n° 1 à 6. Nous constatons que ceux-ci sont unanimes à déclarer qu'il ne s'agit pas d'une étoile.

Madame I _____, M _____ (première personne à signaler le phénomène), nous déclare avoir aperçu le même objet lumineux le jeudi soir 10 Janvier 1980, vers 19 heures, mais que celui-ci paraissait nettement plus gros. Elle l'aurait également remarqué à la même heure et dans la même direction, le vendredi 11 Janvier 1980 (pièce n° 4). Madame, I _____ est domiciliée sur _____ à _____ et de ce lieu surélevé, la visibilité est parfaite, en direction de la mer.

Au cours de notre enquête ainsi qu'à la suite des différents articles de presse, de nombreuses personnes nous ont déclaré verbalement avoir observé le même phénomène dans le ciel. Selon eux il ne s'agirait pas d'une étoile.

----- Le 16 Janvier 1980, à 18 heures 45, depuis la courrette de son domicile, Rue de _____ à _____, Monsieur, L _____, Président du Club Photo de _____, a procédé à des clichés photographiques pris également à l'aide d'un appareil " MINOLTA " mais avec par ailleurs, du matériel encore plus perfectionné que celui à Mr. D _____. Ces photos parfaitement réussies, nous ont

été présentées par Mr. L . En examinant celles-ci, nous pensons qu'il ne s'agirait pas d'une étoile, ni (à priori) de la planète Vénus. Il s'agit d'un objet de forme allongée avec des rayonnements tout autour.

Cinq photographies ont été prises par Mr. L . La photo 1 correspond à celles figurant à notre dossier; - la photo 2, l'engin est difforme et mesure 62 centimètres de long.

Les trois autres clichés ont été agrandis. La photo 3 mesure alors 4 centimètres de longueur et a la forme d'une sucette de bon bon. - Sur la photo 4, l'engin mesure 6,5 centimètres de long et 1 cm 06 de largeur. Quant à la photo 5, il s'agit d'un objet en forme de crayon et mesurant 8, 05 centimètres de longueur.

Nous n'avons pu obtenir les négatifs de ces photographies lesquelles sont détenus par Mr. L

----- Mentionnons qu'à ce jour, le même phénomène est encore parfaitement visible dans le ciel de et au même emplacement soir et matin. En l'observant aux jumelles, nous distinguons toujours les mêmes couleurs (rouge-bleu et vert). Nous avons même constaté que lorsque l'objet est recouvert d'un nuage, que des lucurs percent celui-ci. En conséquence, nous pensons que l'objet ne serait pas à une très grande hauteur dans le ciel.

Chaque matin par temps clair, nous avons pu constater qu'une seconde boule lumineuse se trouvait non loin de celle aperçue chaque soir vers 18h30 ou 19 heures. Le soir cependant nous ne remarquons qu'une seule boule.

Nous avons été contacté par Mr. M , Délégué Régional de recherches d'O.V.N.I. de . Selon ce dernier, il s'agirait de Vénus.

Nous pensons qu'un rapprochement est à faire avec le phénomène aperçu à le samedi 5 Janvier 1980 (article de presse du 7 Janvier 1980, journal " " .

----- En ce qui concerne les phénomènes observés à tous ces derniers jours et encore à ce jour, trois jeunes gens appartenant à la Société d'Astronomie de font apparaître dans le journal " " du mardi 29 Janvier 1980, qu'il s'agit selon eux et sans aucun doute possible, de la planète Vénus. C'est la conclusion qu'ils en tirent de leur étude.

----- Mentionnons toutefois que ce jour 30 Janvier 1980, un autre article concernant encore les mêmes faits, a paru dans ce même journal. Il concerne un phénomène aperçu dans le ciel, le dimanche 27 Janvier 1980, vers 21 heures, par plusieurs personnes aux alentours de . Selon la description faite par les intéressés, nous constatons qu'il s'agit également d'un objet lumineux, de forme circulaire aux couleurs jaunes, rouges-verts .

----- La planète Vénus, d'un diamètre de 12.200 kilomètres et se trouvant distante de 40 millions de kilomètres de la terre, nous, nous étions de percevoir nettement dans le ciel, les lucurs de l'objet non identifié par nos soins, lorsqu'il se trouve recouvert momentanément par un nuage. Plusieurs personnes témoins du phénomène, nous ont déclaré verbalement qu'il pourrait s'agir d'un satellite ou d'un engin géo-stationnaire. - Pour une meilleure information, il est regrettable que les prises de vues réalisées par Mr. L , n'ont pu être jointes au présent dossier.

Brigade

X

Témoïn.

N° 21/12/01/1980

03

Le jour du 13 Janvier 1980,

M. _____, F. _____, Gendarme, Agent de Police Judiciaire;

20 et 75

G. _____, J.

M. - né le _____ à _____ Française

n° _____, Rue _____ à _____), artisan électricien, ~~assurant~~
fils de _____ et de J. _____, F. _____, qui nous déclare :

" Hier samedi 12 Janvier 1980, vers 19 heures 10, remontant la Rue
" à _____ et venant de la Place _____, j'ai aperçu un objet lumi-
" neux au-dessus du faitage des établissements _____. Le ciel était clair
" et sans nuage.

" Cet objet plus important et plus lumineux qu'une étoile émettait une
" brillance scintillante et se situait à environ 45° au-dessus de l'horizon.

" En présence des services de Gendarmerie, nous avons observé ce phénomène
" pendant plus d'une heure du domicile de Monsieur, D _____. L'objet par rap-
" port à notre point de vision suivait une direction Est-Ouest, tout en des-
" cendant vers l'horizon. A la fin de l'observation du domicile de Mr. D _____,
" cet objet semblait descendre à environ 35° tout en conservant la même lumi-
" nosité.

" De là, nous, nous sommes rendus sur la côte sauvage au lieu dit "
" _____, face au " _____ ". L'engin continuait sa descente,
" avait perdu en luminosité et n'était à ce moment guère plus important qu'une
" grosse étoile. Par contre, j'ai constaté qu'il scintillait par moment et
" était d'une couleur blanche orangée. Avant de disparaître totalement vers
" 20 heures 30, l'objet avait une couleur orangée. Il ne s'agit certainement
" pas d'une étoile.

Le 13 Janvier 1980, à 16 heures.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien
à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

L'Enquêteur.

Brigade

X

Témoïn

n° 21 du 12/01/1980

05

le jour, 14 Janvier 1980,

à N, F, Gendarme, Agent de Police Judiciaire;

20 et 75

L, G,

N- n° le à, retraité de l'Education Nationale,

demeurant Avenue à, fils des fous G et de H, T, qui nous déclare à 14 heures 10 :

" Le samedi 12 Janvier 1980, vers 20 heures 05, quand j'ai eu connaissance qu'un phénomène lumineux non identifié était visible de la côte, je suis sorti immédiatement et me suis rendu sur le front de mer distant d'une soixantaine de mètres de mon domicile. De cet endroit, j'ai aperçu, à l'horizon, au-dessus de la mer, vers le Sud-Ouest, deux gros feux orange comme accrochés à deux mâts de bateaux. Ils semblaient se déplacer horizontalement

" A ce moment-là, je suis revenu prendre ma voiture pour me diriger sur un point plus élevé en direction de ". Là, j'y ai rencontré plusieurs personnes et les gendarmes du qui observaient eux-mêmes, un point lumineux orangé beaucoup plus gros qu'une étoile. Moi-même j'ai pu faire la même constatation lors des dernières minutes de son apparition. Ce phénomène lumineux a cessé vers 20 heures 30. Je suis alors rentré à mon domicile. Je peux ajouter que cette apparition lumineuse s'est encore manifestée le lendemain dimanche entre 18 heures 30 et 19 heures et que j'en fus à nouveau témoin. A mon avis, cet objet lumineux n'a absolument rien de commun avec une étoile ou une fusée.

Le 14 Janvier 1980, à 14 heures 30.

Lecture faite par moi de ladéclaration, ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue. -

L'Enquêteur.

~~SECRET~~

de

Brigade de

21 / 1980

X

TERRAIN

05

Le jour 14 Janvier 1980 au bureau de notre Brigade, à 14 heures 40'

C , J , Gendarme, Agent de Police Judiciaire

20 et 75

D , G gardien de Police Municipale, ans,

H. à de R et de B , N.F.

domicilié rue de au , marié 3 enfants, qui nous déclare :

Je suis arrivé à mon domicile le 14 Janvier 1980 aux environs de 19 heures 15'. J'ai alors pu constater votre présence devant mon domicile ainsi que celle de madame L , et de mon fils G . Ces derniers vous ont téléphoné afin de vous aviser qu'un phénomène étrange pouvait être observé dans le ciel depuis le toit de ma maison.

Personnellement j'ai pu observer les faits suivants : Dans le ciel au Sud-ouest de ma maison j'ai aperçu une lueur brillante et très scintillante, dont la taille représentait environ 4 ou 5 fois la taille d'une étoile que l'on pouvait distinguer dans le ciel ce soir là. D'autre part, la situation de cette lueur se trouvait nettement plus basse que les étoiles que l'on pouvait distinguer dans le ciel ce même soir. De plus il semblait que lorsque l'on regardait cet objet par rapport à un point fixe, il se déplaçait très lentement vers l'Ouest tout en donnant l'impression de perdre en même temps de l'altitude.

Suite à ces constatations, et après environ une demi heure d'observation, j'ai envisagé de tenter de prendre quelques clichés de cette chose inhabituelle. J'ai utilisé une pellicule Kodak Tri - X, 400 asa, format 24 X 36. Mon appareil est de marque Minolta X D 7, j'utilisais un téléobjectif de 200 millimètres. Compte tenu des difficultés rencontrées pour faire de bons clichés, j'ai été obligé d'utiliser un trépied, et la position priorité vitesse avec ouverture de l'objectif F 4,5. Le temps de pose était variable entre 20 et 30 secondes.

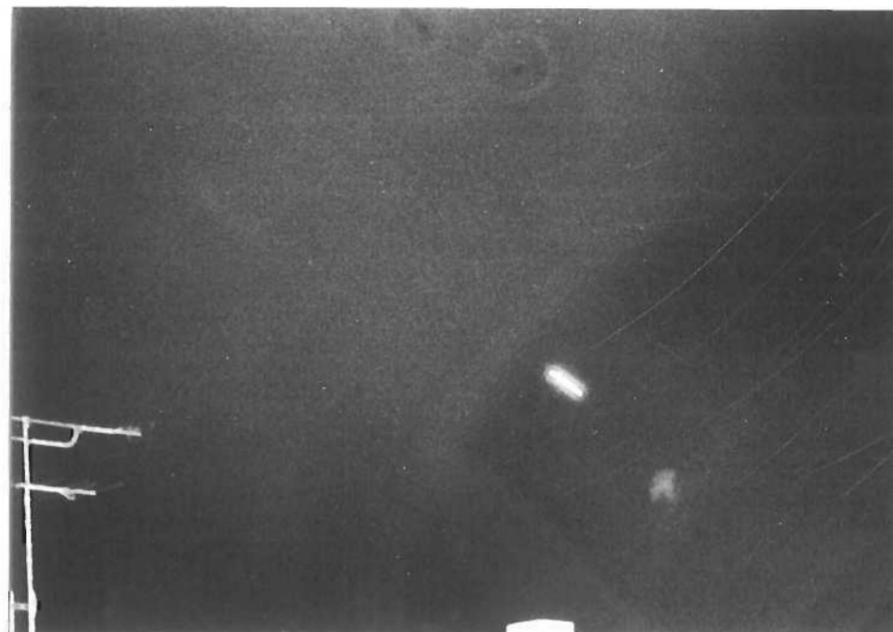
Il faut préciser que 3 clichés ont été pris ce soir même, dans la même position et sous le même angle. Pour éventuellement constater le déplacement j'ai cadré dans mon objectif une antenne de télévision à gauche et un haut de cheminée à droite appartenant à une maison voisine. Ces clichés ont été pris en votre présence et vous avez pu également constater en observant par mon viseur le déplacement de l'objet par mon stigmomètre. La chose descendait au fur et à mesure de la prise des clichés vers l'angle inférieur droit du viseur de mon appareil. Les clichés ont été pris entre 19 heures 45 et 20 heures 05', heure à laquelle il n'était plus possible de photographier à cause de la gêne occasionnée par le toit de la maison. .../...2

La personne entendue.

l'enquêteur.



1er cliché de l'objet
pris à 19 heures 45' le
12 Janvier 1980



4ème cliché



2ème cliché



5ème cliché de l'objet
pris à 20 heures 05' le
12 Janvier 1980



3ème cliché

Clichés pris par Monsieur D , G , gardien de police municipale le 12 Janvier 1980.
- Appareil photo de marque MINOLTA, type X D 7, avec téléobjectif de 230 millimètres.
Ouverture d'objectif F 4,5 . Temps de pose : entre 20 et 30 secondes.
- Pellicule : Kodak Tri - X , 400 AZA, format 24 X 36.